

Société Anonyme Rue Churchill, 26 – 4624 Romsée RPM Liège – TVA : BE 0457 006 788

Cotation Euronext Bruxelles sous le libellé : NEUFCOUR-FIN

Site Internet: http://www.neufcour.com

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Conformément à l'article 25 des statuts de la société, les actionnaires sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire le **lundi 20 juin 2016 à 16 heures**, au siège social de la société.

## ORDRE DU JOUR

- Prise de connaissance du Rapport de Gestion pour les comptes annuels statutaires et pour les comptes consolidés de l'exercice 2015, combiné à la Déclaration de gouvernement d'entreprise de la société, établis par le Conseil d'Administration.
- 2. **Présentation du Rapport de Rémunération pour l'année 2015**Proposition de décision : approbation du Rapport de Rémunération relatif à l'année 2015.
- 3. Prise de connaissance des Rapports du Commissaire pour les comptes annuels statutaires et pour les comptes
- consolidés de l'exercice 2015.
- Présentation et approbation des comptes annuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2015 et affectation du résultat.

Proposition de décision: approbation des comptes annuels de l'exercice social arrêté au 31 décembre 2015.

## 5. Décharge aux administrateurs

<u>Proposition de décision</u>: décharge donnée, individuellement, aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice écoulé.

#### 6. Décharge au Commissaire

<u>Proposition de décision</u>: décharge donnée au Commissaire pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice écoulé.

### 7. Renouvellement du mandat d'administrateur

<u>Proposition de décision</u>: renouveler le mandat d'administrateur exécutif, non indépendant, de la société Valloo Consult SPRL, représentée par M. Jacques Janssen pour une durée de 4 ans, le mandat venant à échéance à l'assemblée générale de 2020. Sa rémunération annuelle sera de  $40.000 \in (HTVA)$ .

### 8. Renouvellement du mandat du commissaire

<u>Proposition de décision</u>: renouveler le mandat de commissaire, de la SPRL Hault & Associés, Réviseurs d'Entreprises, pour une durée de 3 ans, le mandat venant à échéance à l'assemblée générale de 2019 et approuver sa rémunération annuelle de  $12.500 \in (HTVA)$ .



## 1. Condition d'admission à l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2016

## A. Confirmation de participation

Tout actionnaire qui a l'intention d'assister à l'assemblée générale doit le notifier au plus tard le 14 juin 2016 à minuit soit par courriel (roseline.thirion@neufcour.com), soit par courrier. Il doit en outre se soumettre à la procédure d'enregistrement décrite au point B.

### B. Enregistrement des actions

Conformément à l'article 536 par. 2 C. Soc., les propriétaires d'actions nominatives ou dématérialisées doivent procéder, pour assister à l'assemblée générale ordinaire et y exercer le droit de vote, à l'enregistrement comptable de celles-ci à leur nom, au plus tard le 6 juin 2016 à minuit (heure belge), soit par leur inscription sur le registre des actions nominatives de la société, soit par leur inscription aux sièges et agences de la BNP Paribas Fortis, sans qu'il doive être tenu compte du nombre d'actions détenues par l'actionnaire au jour de l'assemblée générale ordinaire.

Avant l'assemblée, l'actionnaire remettra à la société, une copie de l'attestation délivrée par la BNP Paribas Fortis certifiant le nombre d'actions dématérialisées inscrites au nom de l'actionnaire dans ses comptes à la date d'enregistrement, pour lequel il a déclaré vouloir participer à l'AG Ordinaire.

Seules les personnes actionnaires à la date du 6 juin 2016 (date d'enregistrement) seront admises à participer et à voter lors de l'AG Ordinaire.

## 2. Droit d'insertion des sujets à l'ordre du jour et de dépôt des propositions et de dépôts de propositions de décision

Un ou plusieurs actionnaires possédant au moins 3 % du capital social peuvent requérir l'inscription de sujets à traiter à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire ainsi que déposer des propositions de décision concernant des sujets à traiter inscrits à l'ordre du jour de l'AG Ordinaire. Les sujets à inscrire à l'ordre du jour et/ou les propositions de décision doivent être adressés à la société au plus tard le 27 mai 2016 par courrier ordinaire à l'attention de M. Jacques Janssen ou par courriel : jacques.janssen@neufcour.com. Le cas échéant, la société publiera un ordre du jour complété au plus tard le 6 juin 2016. De plus amples informations relatives aux droits susmentionnés et leurs modalités d'exercice sont disponibles sur le site internet de la société (www.neufcour.com).

### 3. Droit de poser des questions

Les actionnaires ont le droit de poser des questions par écrit aux administrateurs et au commissaire préalablement à l'assemblée générale ordinaire. Ces questions peuvent être posées par fax (04/358.23.83), par courriel (jacques.janssen@neufcour.com) ou par courrier au siège de la société à l'attention de M. J. Janssen. Les questions doivent parvenir au plus tard le 14 juin 2016 à 24 h.

### 4. Procurations

Tout actionnaire ayant le droit de vote peut participer à la réunion en personne ou s'y faire représenter par un mandataire, à condition de se conformer aux statuts. Un modèle de procuration peut être téléchargé sur le site internet de la société (www.neufcour.com) ou demandé par écrit au siège de la société. La notification de la procuration à la société doit se faire au plus tard le 09 juin 2016 par écrit ou par voie électronique à l'adresse : roseline.thirion@neufcour.com.

### 5. Mise à disposition de documents

La présente convocation et les autres documents relatifs à cette assemblée générale ordinaire, dont le rapport annuel et les formulaires de procuration et les statuts, sont disponibles sur le site internet de la société www.neufcour.com. Ils peuvent également être obtenus en écrivant à la Compagnie Financière de Neufcour, 26 rue Churchill, 4624 Romsée, à l'attention de Mme R. Thirion.

Le Conseil d'Administration

Société Anonyme Rue Churchill, 26 – 4624 Romsée RPM Liège - TVA: BE 0457 006 788

Nous vous rappelons que, conformément au Code des sociétés, personne ne peut assister ou se faire représenter à l'assemblée générale des actionnaires, s'il/elle n'est pas le/la véritable propriétaire des actions pour lesquelles il annonce vouloir prendre part au vote.

Afin de voter valablement et, le cas échéant, se faire représenter, le mandant doit se conformer à la loi et aux statuts. Conformément à l'article 28 des statuts et selon les modalités prévues par cet article, chaque actionnaire peut se faire représenter à l'AG par un mandataire lui-même actionnaire.

Conformément à l'article 536 par. 2 C. Soc., les propriétaires d'actions nominatives ou dématérialisées doivent procéder, pour assister à l'assemblée générale ordinaire et y exercer le droit de vote, à l'enregistrement comptable de celles-ci à leur nom, au plus tard le 6 juin 2016 à minuit (heure belge), soit par leur inscription sur le registre des actions nominatives de la société, soit par leur inscription aux sièges et agences de la BNP Paribas Fortis, sans qu'il doive être tenu compte du nombre d'actions détenues par l'actionnaire au jour de l'assemblée générale ordinaire.

Avant l'assemblée, l'actionnaire remettra à la société, une copie de l'attestation délivrée par la BNP Paribas Fortis certifiant le nombre d'actions dématérialisées inscrites au nom de l'actionnaire dans ses comptes à la date d'enregistrement, pour lequel il a déclaré vouloir participer à l'assemblée générale ordinaire. Seules les personnes actionnaires à la date du 6 juin 2016 (date d'enregistrement) seront admises à participer et à voter lors de l'assemblée générale ordinaire.

La présente procuration devra être déposée, au plus tard le mardi 14 juin 2016 au siège de la société ou être envoyée par fax au n° 04/358 23 83 ou par courriel à roseline.thirion@neufcour.com.

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2016

## **PROCURATION**

Le (La) soussigné (e)

Nom /		
Nom de la soci	été, forme juridique:	
Prénom (s):		
Domicile / siège social :		
Titulaire de		ons nominatives ons dématérialisées <sup>1</sup>
à 4624 Rom	sée, rue Churchill,	société anonyme « Compagnie Financière de Neufcour » ayant son siège socia 26, immatriculée au Registre des Personnes Morales sous le sente, en qualité de mandataire :
M(nom, prénom, a		

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Merci de distinguer par type d'actions et/ou de biffer les mentions inutiles

Société Anonyme Rue Churchill, 26 – 4624 Romsée RPM Liège – TVA : BE 0457 006 788

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les personnes physiques agissant en qualité de mandataire doivent pouvoir justifier de leur identité et les représentants des personnes morales doivent joindre à la présente ou, en tout cas remettre au plus tard immédiatement avant le commencement de l'assemblée générale, les documents établissant leur qualité d'organe ou de mandataire spécial.

A qui il/elle donne tous pouvoirs aux fins de le/la représenter en tant qu'actionnaire lors de l'assemblée générale ordinaire de la S.A. Compagnie Financière de Neufcour qui se tiendra le <u>lundi 20 juin 2016 à 16 heures</u> au siège social de la société à 4624 Romsée, rue Churchill, 26.

Conformément à l'article 548 du Code des Sociétés, des instructions sont demandées pour l'exercice du droit de vote concernant les différents points figurant à l'ordre du jour. Le mandataire pourra exprimer librement sa voix concernant les points figurant à l'ordre du jour en l'absence d'instructions de l'actionnaire.

Le mandataire pourra prendre part à toutes délibérations, discussions, votes, résolutions, signer tous procès-verbaux ou liste de présence, il pourra assister à toutes assemblées subséquentes avec le même ordre du jour en cas d'ajournement ou prorogation, et en général, faire tout ce qui sera nécessaire ou utile pour l'exécution de son mandat.

Le mandataire votera au nom du (de la) soussigné (e) conformément aux instructions de vote indiquées ci-dessus. A défaut d'instructions de vote pour l'une ou l'autre proposition, le mandataire pourra voter dans le sens qu'il jugera opportun.

	Ordre du j	our et instruction	s de vote	
1.	Rapport de Gestion pour les comptes annue combiné à la Déclaration de gouvernement d  Prise de connaissance			idés de l'exercice 2015,
2.	Approbation du rapport de rémunération			
	L'assemblée approuve le rapport de rémunérati	ion tel qu'il figure dan	s le rapport de gestio	n.
	Instructions de vote :	OUI	NON	ABSTENTION
3.	Rapports du Commissaire pour les comptes a	unnuels statutaires et p	our les comptes cons	olidés de l'exercice 2015.
4.	- Approbation des comptes annuels au 31 dé	cembre 2015 et affec	tation du résultat	
	L'assemblée approuve les comptes annuels au	31 décembre 2015 et l	'affectation du résult	at.
	Instructions de vote :	OUI	NON	ABSTENTION
	_			

- Communication des comptes consolidés au 31 décembre 2015

Prise de connaissance

Société Anonyme Rue Churchill, 26 – 4624 Romsée RPM Liège – TVA : BE 0457 006 788

Par votes séparés, l'assemblée donne décharge à chacun des administrateurs :

## 5. Décharge aux administrateurs

Instructions de vote :	OUI	NON	ABSTENTION
Monsieur Noël Dessard			
Instructions de vote :	OUI	NON	ABSTENTION
Socoges SA, représentée par M. Pierr	re Galand		
Instructions de vote :	OUI	NON	ABSTENTION
Madame Nathalie Galand			
Instructions de vote :	OUI	NON	ABSTENTION
Management Science Consulting SPI	RL, représentée par M	. Thierry Houben	
Instructions de vote :	OUI	NON	ABSTENTION

# 7. Renouvellement du mandat d'administrateur

Instructions de vote:

L'assemblée renouvèle le mandat d'administrateur exécutif, non indépendant, de la société Valloo Consult SPRL, représentée par M. Jacques Janssen pour une durée de 4 ans, le mandat venant à échéance à l'assemblée générale de 2020. Sa rémunération annuelle sera de 40.000 € (HTVA).

L'assemblée donne décharge au Commissaire, la SPRL Hault & Associés, représentée par M. François Hault.

OUI

Instructions de vote :	OUI	NON	ABSTENTION
------------------------	-----	-----	------------

### 8. Renouvellement du mandat du commissaire

L'assemblée renouvèle le mandat de commissaire, de la SPRL Hault & Associés, Réviseurs d'Entreprises, pour une durée de 3 ans, le mandat venant à échéance à l'assemblée générale de 2019 et approuver sa rémunération annuelle de 12.500 € (HTVA).

Instructions de vote :	OUI	NON	ABSTENTION
<del>-</del>			

Fait à ....., le ......2016

Signature(s) précédée(s) de la mention manuscrite « bon pour pouvoir »

NON

ABSTENTION



## PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

## TENUE LE LUNDI 20 JUIN 2016 A 16 HEURES, AU SIEGE SOCIAL

La séance est ouverte à 16 heures sous la présidence de Monsieur Jacques Janssen, Président du Conseil d'administration.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Thierry Houben.

L'assemblée désigne comme scrutateurs Messieurs Michel Saunier et Thierry Houben, qui acceptent.

La liste de présences signée par les actionnaires ou par leurs mandataires mentionne que 7 actionnaires, possédant 122.438 parts sociales s.d.v. sur les 366.060 parts sociales constituant le capital social, sont présents ou représentés, soit 33,4 %. L'assemblée peut donc valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Monsieur le Président expose que les convocations ont été publiées :

- dans L'Echo du mercredi 18 mai 2016
- dans le Moniteur belge du mercredi 18 mai 2016
- sur le site Internet de la société à partir du mercredi 18 mai 2016.

Les convocations ont été envoyées aux actionnaires en nom le 17 mai 2016 par courriers ordinaires et/ou recommandés, accompagnées des documents dont la loi exige la communication.

Avant d'aborder ledit ordre du jour, Monsieur le Président annonce la présence à cette assemblée de Madame Thirion, secrétaire de Neufcour, ainsi que de Maître Robijns, conseil de Neufcour.

Les procurations ont été examinées par les scrutateurs et aucune difficulté n'a été soulevée par ceux-ci.

En conséquence, Monsieur le Président déclare l'assemblée valablement constituée pour délibérer sur l'ordre du jour.

## L'ordre du jour est abordé :

# 1. Rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice social 2015 et déclaration de gouvernement d'entreprise

Le Président demande à l'assemblée de le dispenser de la lecture intégrale du rapport de gestion et propose de remplacer cette lecture par un commentaire.

Il rappelle quelques faits qui ont marqué l'année :

- la hausse du chiffre d'affaires
- la vente des titres Neufcour en déshérence (9.310 titres), conformément à la loi sur la dématérialisation des titres au porteur ;
- la mise hors cause de la société accusée d'aider, par la location d'un atelier, à la transformation du mazout de chauffage en mazout pour véhicules.



1. Le Président expose les projets en cours de réalisation.

Le site de la paire de Romsée continue à être assaini. Ces travaux devraient se terminer fin d'année.

Le hall industriel, construit en 2015, est loué.

A Herve-Xhendelesse, il y avait au départ quatre sites à urbaniser. Il en reste un, « Les 2 Tilleuls », sur lequel 8 lots sont encore à vendre sur les 30 terrains que comptait le lotissement.

Les parcelles situées derrière le cimetière de Beyne-Heusay seront vendues en 2016 à la Commune de Beyne-Heusay.

Pour le site du Homvent à Beyne-Heusay, 2,9 hectares seraient urbanisables.

En ce qui concerne le site des Haïsses-Piedroux à Chênée-Liège, le plan d'aménagement portant sur 25 hectares est terminé et le dépôt du permis d'urbanisation est imminent.

La société Wérimmo-Luxembourg a mis en vente un appartement sur les quatre qu'elle possède dans l'immeuble du centre Match à Diekirch.

Le Président insiste sur la nécessité de prévoir le financement de ces importants projets.

2. Lors de l'examen des comptes de résultat et de la situation financière, le Président insiste sur l'augmentation du chiffre d'affaires qui passe de 642 K€ à 1.793 K€, du fait de la vente de 18 terrains et 5 maisons à Herve-Xhendelesse.

Les frais généraux étant maintenus, le résultat est positif à 180 K€ contre une perte de 187 K€ en 2015, soit  $0.5 \in$  par titre. Sa valeur d'inventaire passe de  $12.78 \in$  à  $13.33 \in$ .

3. Le conseil d'administration devra prochainement soumettre à une assemblée générale extraordinaire le projet visant au délisting du groupe Neufcour.

Après lecture commentée, le Président donne la parole à l'assemblée, qui pose quelques questions complémentaires.

## 2. Rapport de rémunération pour l'année 2015

Le Président commente le rapport de rémunération qui a été publié dans le rapport financier annuel 2015.

Approbation du rapport de rémunération :

Voix pour	Voix contre	Absentions
122.438	-	-

### 3. Rapports du commissaire sur les comptes statutaires et consolidés de l'exercice 2015

Lecture est faite par le commissaire des rapports qu'il a établis et dans lesquels il atteste, sans réserve, respectivement les comptes statutaires et consolidés.

# 4. Approbation des comptes annuels statutaires de la société arrêtés au 31/12/2015, en ce compris l'affectation du résultat

Voix pour	Voix contre	Absentions
122.438	-	-



## P-V de l'Assemblée générale ordinaire de Neufcour du 20/06/2016

page 3/3

## 5. Décharge aux administrateurs

Noms	Voix pour	Voix contre	Absentions
Sprl Valloo Consult, représentée par J. Janssen	122.438	-	-
Noël Dessard	122.438	-	-
SA Socoges, représentée par P. Galand	122.438	-	-
Nathalie Galand	122.438	-	-
Sprl Mascot, représentée par Th. Houben	122.438	-	-

### 6. Décharge au commissaire

Voix pour	Voix contre	Absentions
122.438	-	-

## 7. Renouvellement du mandat d'un administrateur

Le conseil propose de renouveler le mandat d'administrateur exécutif, non indépendant, de la SPRL Valloo Consult, représentée par M. Jacques Janssen, pour une durée de 4 ans, le mandat venant à échéance à l'assemblée générale de 2020. Sa rémunération annuelle sera de 40.000 € (HTVA).

Voix pour	Voix contre	Abstentions
122.438	-	-

## 8. Renouvellement du mandat de commissaire

Le conseil propose de renouveler le mandat de commissaire de la SPRL Hault & Associés, Réviseurs d'Entreprises, représentée actuellement par Monsieur François Hault, pour une durée de 3 ans, le mandat venant à échéance à l'assemblée générale de 2019. Sa rémunération annuelle sera de 12.500 € (HTVA).

Voix pour	Voix contre	Abstentions
122.438	-	-

Après lecture du procès-verbal, Monsieur le Président invite les membres du bureau et les actionnaires qui le désirent, à le signer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 00 après finalisation du procès-verbal.

Le Président Le Secrétaire Les scrutateurs

Annexes: 1. Liste des présences

2. Procurations (3)

40				1	EUR
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	U.	D.

COMPTES	<b>ANNUFL</b>	SFNI	FUROS	12	décimales)

			_
DENOMINATION: COMPAGNIE FINANCIERE D	E NEUFCOUR		
Forme juridique: Société anonyme			
Adresse: rue Churchill,			N°: 26 Bte:
Code postal:4624 Commune:	Romsée		
Pays: Belgique			
Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de	e Commerce de!	iège, division Liège	
Adresse Internet *:http://www.neufcour.com			
		Numéro d'entreprise	BE 0457.006.788
DATE 24 / 08 / 2001 du dépôt de l' publication des actes constitutif et modificatif(s) des s		document le plus récent m	entionnant la date de
COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée gé	énérale du	20 / 06 / 2016	
et relatifs à l'exercice couvrant la période du	01 / 01 / 2015	ā au 31 / 12	/ 2015
Exercice précédent du	01 / 01 / 2014	4 au 31 / 12	/ 2014
Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / 🕅	<b>&amp;∕s⁄ont∕pas</b> ** identique	es à ceux publiés antérieure	ement
LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET VALLOO CONSULT SPRL N°: BE 0896.318.305 Rue Croix-Henrard, 26, 4140 Gomzé-Andoumont,	T COMMISSAIRES	Administrat	commune) et fonction au sein de deur délégué - 20/06/2016
Représenté(es) par:	<i>Deigique</i>		
Jacques JANSSEN Rue Croix Henrard, 26, 4140 Gomzé-Andoumo	ont, Belgique		
MANAGEMENT SCIENCE CONSULTING N°: BE 0863.136.484 Clos de Pierreuchamps 6, 4910 Theux, Belgique		Administrat 17/06/2013	teur - 19/06/2017
Représenté(es) par:			
Thierry HOUBEN Rue Franz Erpelding 54 A, 4553 Niederkorn, L	uxembourg		
Documents joints aux présents comptes annuels: F	Rapport de gestion, Ra	apport des commissaires	
Nombre total de pages déposées:50			

SPRL VALLOO CONSULT représentée par M. Jacques Janssen Administrateur délégué

Signature (nom et qualité)

<sup>\*</sup> Mention facultative.

<sup>\*\*</sup> Biffer la mention inutile.

Nr. | *BE 0457.006.788* | C 1.1 |

## LISTE DES ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES (suite de la page précédente)

Nathalie GALAND Administrateur

Rue Fontaine Saint Pierre, 2, 5330 Assesse, Belgique 15/06/2015 - 17/06/2019

SOCOGES SA Administrateur

Route d'Arlon, 247, LU-1150 Luxembourg, Luxembourg 15/06/2015 - 17/06/2019

Représenté(es) par:

Pierre GALAND Route d'Arlon, 247, LU-1150 Luxembourg, Luxembourg

Noël DESSARD Administrateur

Rue du Fays, 28, 4140 Sprimont, Belgique 15/06/2015 - 17/06/2019

SPRL Hault & Associés, Réviseurs d'entreprises

N°: BE 0822.356.102

Première Avenue, 115, 4040 Herstal, Belgique

Commissaire
17/06/2013 - 20/06/2016

N° de membre: B00757 Représenté(es) par:

> François Hault (Réviseur d'entreprises) rue Basse Méhagne, 106, 4053 Embourg, Belgique N° de membre: A02207

N° BE 0457.006.788 C 1.2

### DECLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VERIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLEMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels **NNK/ n'ont pas**\* été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous : les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise\*\*,
- B. L'établissement des comptes annuels\*\*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
SPRL Finaudit N°: BE 0423.483.786 rue Ulric Courtois, 10 boîte A12, 4052 Beaufays, Belgique	221239 4 F 83	AB
Représenté(es) par:		
Thierry Hocepied (Expert-comptable et conseil fiscal) rue Ulric Courtois, 10 boîte A12, 4052 Beaufays, Belgique	3811 2 F 56	

-

<sup>\*</sup> Biffer la mention inutile.

<sup>\*\*</sup> Mention facultative.

BE 0457.006.788 C 2.1

# **BILAN APRÈS RÉPARTITION**

Nr.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISÉS		20/28	5.461.010,06	5.064.548,86
Frais d'établissement	5.1	20		
Immobilisations incorporelles	5.2	21	38,36	195,76
Immobilisations corporelles	5.3	22/27	2.314.199,35	1.925.426,84
Terrains et constructions		22	2.310.650,47	1.914.887,90
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24	3.548,88	10.538,94
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés	5.4/	27		
Immobilisations financières	5.5.1	28	3.146.772,35	3.138.926,26
Entreprises liées	5.14	280/1	3.039.058,21	3.017.979,41
Participations		280	1.902.021,52	1.902.021,52
Créances		281	1.137.036,69	1.115.957,89
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	5.14	282/3	90.497,25	14.722,21
Participations		282	90.497,25	14.722,21
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	17.216,89	106.224,64
Actions et parts		284	1.116,89	1.116,89
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	16.100,00	105.107,75
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	2.448.214,87	2.514.747,27
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	1.613.234,96	1.806.337,81
Stocks et commandes en cours à execution		30/36	1.613.234,96	1.806.337,81
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35	1.613.234,96	1.806.337,81
Acomptes versés		36	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	467.530,24	561.421,93
Créances commerciales		40	434.327,52	417.873,71
Autres créances		41	33.202,72	143.548,22
	E E 1/			
Placements de trésorerie	5.5.1/ 5.6	50/53		
Actions propres		50		
Autres placements		51/53		
Valeurs disponibles	<b>.</b>	54/58	362.968,92	141.138,51
Comptes de régularisation	5.6	490/1	4.480,75	5.849,02
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	7.909.224,93	7.579.296,13

C 2.2

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES(+)/(-)		10/15	4.201.040,46	4.132.075,93
Capital	5.7	10	4.510.000,00	4.510.000,00
Capital Souscrit	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	100	4.510.000,00	4.510.000,00
Capital non appelé		101		
Primes d'émission		11	133.590,19	133.590,19
Plus-values de réévaluation		12	1.135.629,39	1.135.629,39
Réserves		13	617.329,03	617.329,03
Réserve légale		130	540.903,67	540.903,67
Réserves indisponibles		131		
Pour actions propres		1310		
Autres		1311		
Réserves immunisées		132	76. <i>4</i> 25,36	76.425,36
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)(+)/(-)		14	-2.195.508,15	-2.264.472,68
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	1.693.267,91	1.705.817,03
Provisions pour risques et charges		160/5	1.693.267,91	1.705.817,03
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Autres risques et charges	5.8	163/5	1.693.267,91	1.705.817,03
Impôts différés		168		
DETTES		17/49	2.014.916,56	1.741.403,17
Dettes à plus d'un an	5.9	17	309.578,63	49.578,70
Dettes financières		170/4	259.999,93	
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et assimilées		172 173	259.999,93	
Etablissements de crédit		173	209.999,93	
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	49.578,70	49.578,70
Dettes à un an au plus		42/48	1.703.848,13	1.690.287,38
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	5.9	42	80.000,04	
Dettes financières		43	450.000,00	800.000,00
Etablissements de crédit		430/8	450.000,00	500.000,00
Autres emprunts  Dettes commerciales		439 44	588.534,13	300.000,00 162.915,24
Fournisseurs		440/4	588.534,13	162.915,24
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	5.9	45	11.789,95	106.685,86
Impôts		450/3	184,41	92.635,65
Rémunérations et charges sociales		454/9	11.605,54	14.050,21
Autres dettes		47/48	573.524,01	620.686,28
Comptes de régularisation	5.9	492/3	1.489,80	1.537,09
TOTAL DU PASSIF		10/49	7.909.224,93	7.579.296,13

Nr. BE 0457.006.788 C 3

# **COMPTE DE RÉSULTATS**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations Chiffre d'affaires	5.10	70/74 70	1.559.659,42 1.271.188,50	886.201,67 581.114,00
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)(+)/(-)  Production immobilisée		71 72		
Autres produits d'exploitation	5.10	74	288.470,92	305.087,67
Coût des ventes et des prestations(+)/(-) Approvisionnements et marchandises		60/64 60 600/8 609	1.509.835,51 1.036.480,08 843.377,23 193.102,85	918.645,27 474.616,11 289.907,82 184.708,29
Services et biens divers	5.10	61 62	257.255,61 98.719,79	237.501,11 100.044,76
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	53.047,02	36.711,53
(reprises)(+)/(-) Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et		631/4		
reprises)(+)/(-) Autres charges d'exploitation	5.10 5.10	635/7 640/8	64.333,01	69.771,76
restructuration(-)		649		
Bénéfice (Perte) d'exploitation(+)/(-)		9901	49.823,91	-32.443,60
Produits financiers  Produits des immobilisations financières  Produits des actifs circulants  Autres produits financiers	5.11	75 750 751 752/9	51.162,97 51.078,80 0,27 83,90	176.329,42 176.306,62 20,46 2,34
Charges financières(+)/(-) Charges des dettes	5.11	65 650	44.386,99 41.782,05	27.716,13 24.326,59
(reprises)(+)/(-)		651 652/9	2.604,94	3.389,54
Autres charges financières(+)/(-)			ŕ	·
Bénéfice (Perte) courant(e) avant impôts(+)/(-)		9902	56.599,89	116.169,69

Nr. BE 0457.006.788 C 3

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits exceptionnels		76		
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur				
immobilisations incorporelles et corporelles		760		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières		761		
Reprises de provisions pour risques et charges		701		
exceptionnels		762		
Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés		763		
Autres produits exceptionnels	5.11	764/9		
Charges exceptionnelles(+)/(-) Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et		66	-12.549,12	-22.601,71
corporelles		660		
Réductions de valeur sur immobilisations financières		661		
Provisions pour risques et charges exceptionnels: dotations				
(utilisations)(+)/(-)		662	-12.549,12	-22.601,71
Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés		663		
Autres charges exceptionnelles	5.11	664/8		
Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration(-)		669		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts(+)/(-)		9903	69.149,01	138.771,40
Prélèvements sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat(+)/(-)	5.12	67/77	184,48	194,49
Impôts		670/3	184,48	194,49
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales		77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice(+)/(-)		9904	68.964,53	138.576,91
Prélèvements sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		299,98
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+)/(-)		9905	68.964,53	138.276,93

Nr. BE 0457.006.788 C 4

# AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	00000
Bénéfice (Perte) à affecter      (+)/(-)         Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter      (+)/(-)         Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent      (+)/(-)	9906 (9905) 14P
Prélèvements sur les capitaux propres	791/2
sur le capital et les primes d'émission	791
sur les réserves	792
Affectations aux capitaux propres	691/2
au capital et aux primes d'émission	691
à la réserve légale	6920
aux autres réserves	6921
Bénéfice (Perte) à reporter(+)/(-)	(14)
Intervention d'associés dans la perte	794
Bénéfice à distribuer	694/6
Rémunération du capital	694
Administrateurs ou gérants	695
Autres allocataires	696

Codes	Exercice	Exercice précédent
9906	-2.195.508,15	-2.264.472,68
(9905)	68.964,53	138.276,93
14P	-2.264.472,68	-2.402.749,61
791/2		
791		
792		
691/2		
691		
6920		
6921		
(14)	-2.195.508,15	-2.264.472,68
794		
694/6		
694		
695		
696		

Nr. BE 0457.006.788 C 5.2.2

	Codes	Exercice	Exercice précédent
CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052P	xxxxxxxxxxxx	5.106,62
Mutations de l'exercice  Acquisitions, y compris la production immobilisée	8022 8032 8042		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052	5.106,62	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122P	xxxxxxxxxxxx	4.910,86
Mutations de l'exercice  Actés	8072 8082 8092 8102 8112	157,40	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122	5.068,26	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	211	38,36	

Nr. BE 0457.006.788 C 5.3.1

## **ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	xxxxxxxxxxxx	4.404.983,90
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	441.398,14	
Cessions et désaffectations	8171		
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8181		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	4.846.382,04	
Plus-values au terme de l'exercice	8251P	xxxxxxxxxxxx	1.135.629,39
Mutations de l'exercice			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8241		
Plus-values au terme de l'exercice	8251	1.135.629,39	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P	xxxxxxxxxxxx	3.625.725,39
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	45.635,57	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301		
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8311		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	3.671.360,96	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22)	2.310.650,47	

Nr. BE 0457.006.788 C 5.3.2

	Codes	Exercice	Exercice précédent
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	xxxxxxxxxxxx	69.224,59
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162		
Cessions et désaffectations	8172		
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8182		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	69.224,59	
Plus-values au terme de l'exercice	8252P	xxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8242		
Plus-values au terme de l'exercice	8252		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322P	xxxxxxxxxxxxx	69.224,59
Mutations de l'exercice			
Actés	8272		
Repris	8282		
Acquis de tiers	8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302		
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8312		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	69.224,59	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(23)		

Nr. BE 0457.006.788 C 5.3.3

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	xxxxxxxxxxxx	126.175,99
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	263,99	
Cessions et désaffectations	8173		
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8183		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	126.439,98	1
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	xxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8243		
Plus-values au terme de l'exercice	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	xxxxxxxxxxxxx	115.637,05
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	7.254,05	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303		
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	122.891,10	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(24)	3.548,88	

BE 0457.006.788 C 5.4.1

# ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Nr.

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	xxxxxxxxxxxx	1.984.619,64
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8361		
Cessions et retraits	8371		
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8381		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	1.984.619,64	
Plus-values au terme de l'exercice	8451P	xxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8411		
Acquises de tiers	8421		
Annulées	8431		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8441		
Plus-values au terme de l'exercice	8451		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521P	xxxxxxxxxxxx	82.598,12
Mutations de l'exercice			
Actées	8471		
Reprises	8481		
Acquises de tiers	8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8501		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8511		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521	82.598,12	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	xxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice(+)/(-)	8541		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(280)	1.902.021,52	
ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281P	xxxxxxxxxxxx	1.115.957,89
Mutations de l'exercice			
Additions	8581	51.078,80	
Remboursements	8591	30.000,00	
Réductions de valeur actées	8601		
Réductions de valeur reprises	8611		
Différences de change(+)/(-)	8621		
Autres(+)/(-)	8631		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(281)	1.137.036,69	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE			
L'EXERCICE ·····	8651		

BE 0457.006.788 C 5.4.2

Nr.

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392P	xxxxxxxxxxxx	14.722,21
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8362	75.775,04	
Cessions et retraits	8372		
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8382		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392	90.497,25	
Plus-values au terme de l'exercice	8452P	xxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8412		
Acquises de tiers	8422		
Annulées	8432		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8442		
Plus-values au terme de l'exercice	8452		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522P	xxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8472		
Reprises	8482		
Acquises de tiers	8492		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8502		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8512		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552P	xxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice(+)/(-)	8542		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(282)	90.497,25	
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	283P	xxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice Additions	8582		
Remboursements	8592		
Réductions de valeur actées	8602		
Réductions de valeur reprises	8612		
Différences de change(+)/(-)	8622		
Autres(+)/(-)	8632		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(283)		
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE	8652		
L'EXERCICE ·····	0002		I

Nr. BE 0457.006.788 C 5.4.3

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	xxxxxxxxxxxx	1.389,57
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363		
Cessions et retraits	8373		
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393	1.389,57	
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	xxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8443		
Plus-values au terme de l'exercice	8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	xxxxxxxxxxxx	223,10
Mutations de l'exercice			
Actées	8473		
Reprises	8483		
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523	223,10	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	xxxxxxxxxxxx	49,58
Mutations de l'exercice(+)/(-)	8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553	49,58	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(284)	1.116,89	
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	xxxxxxxxxxxx	105.107,75
Mutations de l'exercice			
Additions	8583		
Remboursements	8593	89.007,75	
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change(+)/(-)	8623		
Autres(+)/(-)	8633		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(285/8)	16.100,00	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE	0050		
L'EXERCICE	8653		

N° BE 0457.006.788 C 5.5.1

## **INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS**

## PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DETENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

	<b>5</b>			Données extraites des derniers			
	Droits so	ociaux dét	tenus		comptes annuels disponibles		5
DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge,	directer	nent	par les filiales	Comptes	Code	Capitaux propres	Résultat net
mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Nombre	%	%	annuels arrêtés au	devise	(+) ou <i>(en uni</i>	
Bouille BE 0404.399.235 Société anonyme Rue Churchill 26, 4624 Romsée, Belgique				31/12/2015	EUR	925.519,09	286.991,90
Actions et parts	3.719	99,95	0,0				
Charbonnages Gosson Kessales (en liquidation) BE 0403.955.510 Société anonyme Rue Joseph Dejardin 39, 4460 Grâce-Hollogne, Belgique				31/12/2015	EUR	1.266.457,01	-179.808,34
Actions et parts	15.692	36,92	0,0				
Werimmo Luxembourg Société anonyme Rue Fort Wallis 2, LU-2714 Luxembourg, Luxembourg				31/12/2015	EUR	-2.247.363,94	-62.022,77
Actions et parts	3.332	66,64	0,0				

Nr.	BE 0457.006.788		C 5.6	ı
-----	-----------------	--	-------	---

# PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PLACEMENTS DE TRÉSORERIE - AUTRES PLACEMENTS			
Actions et parts	51		
Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681		
Montant non appelé	8682		
Titres à revenu fixe	52		
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit	8684		
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	53		
d'un mois au plus	8686		
de plus d'un mois à un an au plus	8687		
de plus d'un an	8688		
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	8689		

	Exercice
COMPTES DE RÉGULARISATION	
Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important	
Charges à reporter	4.480,75
Produits acquis	0,00

Nr.   <i>BE 0457.006.788</i>
------------------------------

# ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

	Codes	Exercio	се	Exercice précédent
ETAT DU CAPITAL				
Capital social				
Capital souscrit au terme de l'exercice	100P	xxxxxxxxx	xxxx	4.510.000,00
Capital souscrit au terme de l'exercice	(100)	4.510.0	00,00	
				I
Modifications au cours de l'exercice	Codes	Valeu	r	Nombre d'actions
Modifications au cours de l'exercice				
Représentation du capital Catégories d'actions				
Actions ordinaires		4.510.0	00.00	366.060
, location of distriction				
	0700			400,000
Actions nominatives Actions au porteur et/ou dématérialisées	8702 8703	XXXXXXXXXX		102.800 263.260
Actions au porteur evou dematerialisées	0703	***********		200.200
	Codes	Montant non	appelé	Montant appelé non versé
				10.00
Capital non libéré Capital non appelé	(101)			xxxxxxxxxxxxx
Capital appelé, non versé	8712	XXXXXXXXX		
Actionnaires redevables de libération				
			Codes	Exercice
Actions propres				
Détenues par la société elle-même				
Montant du capital détenu			8721	
Nombre d'actions correspondantes			8722	
Détenues par ses filiales				
Montant du capital détenu			8731	34.620,28
Nombre d'actions correspondantes			8732	2.810
Engagement d'émission d'actions				
Suite à l'exercice de droits de conversion				
Montant des emprunts convertibles en cours			8740	
Montant du capital à souscrire			8741	
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre			8742	
Suite à l'exercice de droits de souscription			0745	
Nombre de droits de souscription en circulation			8745	
Montant du capital à souscrire  Nombre maximum correspondant d'actions à émettre			8746 8747	
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·				
Capital autorisé non souscrit			8751	

Nr.	BE 0457.006.788		C 5.7
-----	-----------------	--	-------

	Codes	Exercice
arts non représentatives du capital		
Répartition		
Nombre de parts	8761	
Nombre de voix qui y sont attachées	8762	
Ventilation par actionnaire		
Nombre de parts détenues par la société elle-même	8771	
Nombre de parts détenues par les filiales	8781	

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES, TELLE QU'ELLE RÉSULTE DES DÉCLARATIONS REÇUES PAR L'ENTREPRISE

Voir page suivante

Nr. BE 0457.006.788 C 5.7

# Structure de l'actionnariat

D'après les déclarations de transparence reçues, la situation de l'actionnariat au **31 décembre 2014** est la suivante :

	Nombre d'actions	% d'actions	% droits de vote
Soter SA	82.571	22,56 %	7,53 %
Biochar SA	36.908	10,08 %	10,08 %
Gosson-Kessales SA en liquidation	36.531	9,98 %	9,98 %
Noël Dessard	24.399	6,67 %	6,67 %
Indivision René Dessard	12.572	3,43 %	3,43 %
Société Civile des Sarts	5.000	1,37 %	1,37 %
Marie Evrard	20.551	5,61 %	5,61 %
Rhode Invest SA	50.020	13,66 %	13,66%
Autres	94.698	25,87 %	25,87 %
		99,23 %	84,20 %
Bouille SA	2 810	0,77 %	0
Total	366.060	100 %	

# PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

	Exercice
VENTILATION DE LA RUBRIQUE 163/5 DU PASSIF SI CELLE-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT	
Provision pour dépollution	1.693.267,91

BE 0457.006.788 C 5.9

# ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

Nr.

	Codes	Exercice
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE		
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		
Dettes financières	8801	80.000,04
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	80.000,04
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes reçus sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	
Total des dettes à ulus allem en fabéant dema llemás	(42)	80.000,04
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	00.000,04
Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir		
Dettes financières	8802	259.999,93
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	259.999,93
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes reçus sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	49.578,70
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	309.578,63
Dettes ayant plus de 5 ans à courir		
Dettes financières	8803	
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes reçus sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	

Nr.   <i>BE 0457.006.788</i>	C 5.9
------------------------------	-------

	Codes	Exercice
DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)		
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges		
Dettes financières	8921	
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes reçus sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	
Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise		
Dettes financières	8922	789.999,97
Emprunts subordonnés	8932	
Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
Dettes de location-financement et assimilées	8952	
Etablissements de crédit	8962	789.999,97
Autres emprunts	8972	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes reçus sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise	9062	789.999,97
	Codes	Exercice
DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES	00000	LAGIGIG
Impôts (rubrique 450/3 du passif)  Dettes fiscales échues	0072	
	9072 9073	
Dettes fiscales non échues		194 11
Dettes fiscales estimées	450	184,41
Rémunérations et charges sociales (rubrique 454/9 du passif)		
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	

Autres dettes salariales et sociales .....

11.605,54

9076 9077

Nr.	BE 0457.006.788		C 5.9
-----	-----------------	--	-------

	Exercice
COMPTES DE RÉGULARISATION	
Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important	
Charges à imputer	1. <b>4</b> 89,80
Produits à reporter	0,00
·	

Nr. BE 0457.006.788 C 5.10

# **RÉSULTATS D'EXPLOITATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires net			
Ventilation par catégorie d'activité			
Ventilation par marché géographique			
Autres produits d'exploitation			
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs			
publics	740		
CHARGES D'EXPLOITATION			
Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration			
DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel  Nombre total à la date de clôture	9086	2	2
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	1,1	1,1
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	1.905	1.916
·			
Frais de personnel		00.004.00	70 000 05
Rémunérations et avantages sociaux directs	620	83.081,09	79.289,95
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	14.925,41	16.014,38
Primes patronales pour assurances extralégales	622	236,52	236,53
Autres frais de personnel(+)/(-)	623	476,77	413,66
Pensions de retraite et de survie	624		4.090,24
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations (utilisations et reprises)(+)/(-)	635		
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110		
Reprises	9111		
Sur créances commerciales			
Actées	9112		
Reprises	9113		
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115		
Utilisations et reprises	9116		
·			
Autres charges d'exploitation	640	64.188,01	68 3/1 3/
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	641/8	04. 166,01 145,00	68.341,24 1.430,52
Autres	U+1/0	140,00	1.430,02
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise			
Nombre total à la date de clôture	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097		
Nombre d'heures effectivement prestées	9098		
Frais pour l'entreprise	617		

Nr.	BE 0457.006.788		C 5.11
-----	-----------------	--	--------

# **RÉSULTATS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS**

RÉSULTATS FINANCIERS			
Autres produits financiers Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats			
Subsides en capital	9125		
Subsides en intérêts	9126		
Ventilation des autres produits financiers			
Différences de paiement		4,50	2,34
Escompte obtenus		79,40	0,00
Amortissement des frais d'émission d'emprunts et des primes de remboursement	6501		
Intérêts intercalaires portés à l'actif	6503		
Réductions de valeur sur actifs circulants			
Actées	6510		
Reprises	6511		
Autres charges financières  Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances	653		
Provisions à caractère financier			
Dotations	6560		
Utilisations et reprises	6561		
Ventilation des autres charges financières  Frais de banque(+)/(-)		2.604,94	3.389, <i>54</i>
		,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	

	Exercice
RÉSULTATS EXCEPTIONNELS	
Ventilation des autres produits exceptionnels	
Ventilation des autres charges exceptionnelles	

Nr. BE 0457.006.788 C 5.12

# **IMPÔTS ET TAXES**

	Codes	Exercice
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT		
Impôts sur le résultat de l'exercice	9134	184,48
Impôts et précomptes dus ou versés	9135	0,07
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif	9136	
Suppléments d'impôts estimés	9137	184,41
Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	9138	
Suppléments d'impôts dus ou versés	9139	
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés	9140	
Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé		
DNA(+)/(-)		4.005,89
Déduction pour capital à risque de l'année(+)/(-)		-22.839,28
Pertes antérieures reportées(+)/(-)		-50.315,62

Incidence des résultats exceptionnels sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

	Codes	Exercice
Sources de latences fiscales  Latences actives	9141 9142	3.427.720,01 3.266.465,63
Déduction pour capital à risque		161.254,38
Latences passives  Ventilation des latences passives	9144	
V G. I MICHIGAN GOOD PROGRAMS		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Taxes sur la valeur ajoutée et impôts à charge de tiers			
Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte			
A l'entreprise (déductibles)	9145	151.360,05	1 <i>4</i> 2.996,53
Par l'entreprise	9146	475.938,93	224.125,25
Montants retenus à charge de tiers, au titre de			
Précompte professionnel	9147	23.471,06	24.848,91
Précompte mobilier	9148		

Nr. BE 0457.006.788 C 5.13

## DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE		
POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	
TOOK OOKETE DE DETTEG OO D ENGAGEMENTO DE TIEKO	00	
Dont		
Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise	9150	
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise	9151	
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise	9153	
GARANTIES RÉELLES		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'entreprise		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	9161	1.348.347,12
Montant de l'inscription	9171	1.090.000,00
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription	9181	
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés	9191	16.100,00
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	9201	
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers  Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	9162	
Montant de l'inscription	9172	
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription	9182	
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés	9192	
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	9202	
BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE		
L'ENTREPRISE, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN		
ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS		
ENGAGEMENTO IMI ONTANTO D'AGGOOTTON D'IMIMODILIGATIONO		
ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS		
Marché à terme		
Marchandises achetées (à recevoir)	9213	
Marchandises vendues (à livrer)	9214	
Devises achetées (à recevoir)	9215	
Devises vendues (à livrer)	9216	

Nr. BE 0457.006.788		C 5.10
ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATION	IS DÉJÀ E	FFECTUÉES
LITIOFO IMPORTANTO ET AUTRES ENGAGEMENTO IMPORTANTO		
LITIGES IMPORTANTS ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS		
LE CAS ÉCHÉANT, DESCRIPTION SUCCINCTE DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE PENSION DE RETRAITE PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS ET DES MESURES PRISES POUR EN COUVRIR LA CHARGE		URVIE INSTAURÉ AU
Pour ce qui est du personnel actuel, il n'y a pas de plan de pension extra-légale.		
	Codes	Exercice
PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À L'ENTREPRISE ELLE-MÊME		
Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées	9220	
Bases et méthodes de cette estimation		
NATURE ET OBJECTIF COMMERCIAL DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN		
A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financiè échéant, les conséquences financières de ces opérations pour la société doivent également être	re de la s	société; le cas
AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN		

Nr. BE 0457.006.788 C 5.14

# RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Entreprises liées			
Immobilisations financières	(280/1)	3.039.058,21	3.017.979,41
Participations	(280)	1.902.021,52	1.902.021,52
Créances subordonnées	9271	93.914,11	93.914,11
Autres créances	9281	1.043.122,58	1.022.043,78
Autros dicariocs	0201	•	·
Créances sur les entreprises liées	9291	<i>59.118,45</i>	3.197,76
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311	59.118,45	3.197,76
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Datter	9351	442.889.89	493.572.13
Dettes	9361	,	, , ,
A plus d'un an		442 990 90	402 572 12
A un an au plus	9371	442.889,89	493.572,13
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de			
dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour			
sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9391		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421	51.078,80	51.557,43
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461	14.317,76	16.578,13
Autres charges financières	9471		
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		
ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	(282/3)	90.497,25	14.722,21
Participations	(282)	90.497,25	14.722,21
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282		
Cránnac	9292	7.063,99	139.328,26
Créances	9302	7.005,99	103.020,20
A plus d'un an A un an au plus	9302	7.063,99	139.328,26
A un an au pius		7.000,99	
Dettes	9352		301.138,82
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372		301.138,82

	Exercice
TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ	
Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société	

Nr.

BE 0457.006.788

C 5.14

Nr.	BE 0457.006.788		C 5.15
-----	-----------------	--	--------

#### **RELATIONS FINANCIÈRES AVEC**

	Codes	Exercice
LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES		
Créances sur les personnes précitées	9500	
Conditions principales des créances		
Garanties constituées en leur faveur	9501	
Conditions principales des garanties constituées		
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502	
Conditions principales des autres engagements		
Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable		
Aux administrateurs et gérants	9503	63.000,00
Aux anciens administrateurs et anciens gérants	9504	

	Codes	Exercice
LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)  Emoluments du (des) commissaire(s)	9505	11.000,00
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)		
Autres missions d'attestation	95061	
Missions de conseils fiscaux	95062	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95063	
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)		
Autres missions d'attestation	95081	
Missions de conseils fiscaux	95082	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95083	

Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés

Nr. BE 0457.006.788 C 5.17.1

#### **DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS**

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES ENTREPRISES SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

L'entreprise établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion

C 5.
------

RELATIONS FINANCIÈRES DU GROUPE DONT L'ENTREPRISE EST À LA TÊTE EN BELGIQUE AVEC LE (LES) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

	Codes	Exercice
Mentions en application de l'article 134, paragraphes 4 et 5 du Code des sociétés		
Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête	9507	13.500,00
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par le(s) commissaire(s)		
Autres missions d'attestation	95071	
Missions de conseils fiscaux	95072	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95073	
Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête	9509	
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés)		
Autres missions d'attestation	95091	
Missions de conseils fiscaux	95092	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95093	

Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés

Nr.	BE 0457.006.788		C 6		
	·				
DII AN GOOM					

#### **BILAN SOCIAL**

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise: 100 200 ...... 200

#### **ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES**

# TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001			
Temps partiel	1002	2,0	1,0	1,0
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	1,1	0,3	0,8
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011			
Temps partiel	1012	1.905	465	1.440
Total	1013	1.905	465	1.440
Frais de personnel				
Temps plein	1021			
Temps partiel	1022	98.719,79	46.033,86	52.685,93
Total	1023	98.719,79	46.033,86	52.685,93
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

Au cours de l'exercice précédent
Nombre moyen de travailleurs en ETP
Nombre d'heures effectivement prestées
Frais de personnel
Montant des avantages accordés en sus du salaire

Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
1003	1,1	0,3	0,8
1013	1.916	494	1.422
1023	95.954,52	44.744,39	51.210,13
1033			

Nr.	BE 0457.006.788		C 6	
-----	-----------------	--	-----	--

# TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	Total en     équivalents     temps plein
Nombre de travailleurs	105		2	1,1
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110		2	1,1
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120		1	0,3
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202			
de niveau universitaire	1203		1	0,3
Femmes	121		1	0,8
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211		1	0,8
de niveau supérieur non universitaire	1212			
de niveau universitaire	1213			
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134		2	1,1
Ouvriers	132			
Autres	133			

#### PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

Au cours de l'exercice	Codes	Personnel intérimaire	Personnes     mises à la     disposition de     l'entreprise
Nombre moyen de personnes occupées	150		
Nombre d'heures effectivement prestées	151		
Frais pour l'entreprise	152		

Nr.	BE 0457.006.788		C 6	ĺ
-----	-----------------	--	-----	---

#### TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

comme indépendants .....

ENTRÉES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	Total en     équivalents     temps plein
Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	205			
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	210			
Contrat à durée déterminée	211			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	212			
Contrat de remplacement	213			
SORTIES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	<ol> <li>Total en équivalents temps plein</li> </ol>
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	305			
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	310			
Contrat à durée déterminée	311			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	312			
Contrat de remplacement	313			
Par motif de fin de contrat				
Pension	340			
Chômage avec complément d'entreprise	341			
Licenciement	342			
Autre motif	343			
le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise				

350

Nr.	BE 0457.006.788		C 6	l
-----	-----------------	--	-----	---

#### RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801		5811	
Nombre d'heures de formation suivies	5802		5812	
Coût net pour l'entreprise	5803		5813	
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821	1	5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822	20	5832	
Coût net pour l'entreprise	5823	870,00	5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'entreprise	5843		5853	

#### **RÈGLES D'ÉVALUATION**

RESUME DES REGLES D'EVALUATION

Les règles d'évaluation tiennent compte :

- a) des règles légales de l'A.R. du 30.01.2001, qui ne sont pas retranscrites ici ;
- b) des règles particulières arrêtées ci-après.

Dans tous les cas où, ni l'A.R. du 30.01.2001, ni les règles particulières ne permettent de déterminer une valeur, cette dernière sera appréciée in casu par le conseil d'administration d'une manière prudente et raisonnée.

Les règles d'évaluation appliquées lors de l'établissement des comptes annuels de l'exercice sont identiques à celles appliquées pour l'exercice précédent.

#### 1. Frais d'établissement

Le principe est de les prendre en charge dans l'exercice au cours duquel ils sont exposés, sauf décision contraire du conseil d'administration.

#### 2. Immobilisations corporelles

Elles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, de revient ou d'apport, majoré des frais accessoires et impôts non récupérables.

Les amortissements sont pratiqués sur base de la méthode linéaire aux taux ci-après :

Terrains : néant

Bâtiments industriels : de 5 à 10 % l'an

Mobilier et machines de bureau : 10 à 33 % l'an

Matériel électronique : 33 % l'an

Equipement et matériel fixe : de 4 à 16 % l'an

Véhicules et matériel roulant de manutention : 25 % l'an

Petit outillage : 100 %

Autres immobilisations corporelles : 2,5 %.

En ce qui concerne les terrains et les immeubles destinés à la vente, le conseil d'administration a procédé en 1983 à des réévaluations, dont les montants ont été fixés sur base d'expertises, des valeurs de rendement ou de référence aux prix du marché.

#### 3. Immobilisations financières

a)Les participations, actions et parts sont reprises à la valeur d'acquisition majorée des frais éventuels et, le cas échéant, sous déduction des montants restant à libérer.

A la clôture des comptes, des réductions de valeur sont appliquées en cas de moins-value durable, sur base des critères d'évaluation suivants :

Entreprises liées :

Ces immobilisations sont évaluées sur base de leur valeur patrimoniale, à savoir l'actif net comptable corrigé des plus ou moins-values latentes prudemment estimées et jugées durables en fonction de la situation de la rentabilité ou des perspectives connues de l'entreprise. L'actif net comptable est celui qui ressort du dernier bilan ou de la dernière situation connue.

Entreprises avec lien de participation et autres titres de portefeuille :

Les actions cotées en bourse ou en vente publique sont en principe évaluées au dernier cours de l'exercice, lorsque leur marché est significatif. Les actions non cotées et les actions cotées dont le marché est jugé non significatif sont estimées par rapport à la valeur patrimoniale et à la valeur de rendement.

b)Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale ou à leur prix d'acquisition. Elles font l'objet de réductions de valeur si les remboursements à l'échéance sont en tout ou en partie incertains ou compromis.

#### 4. Stocks

Les achats de l'exercice sont passés en charges d'exploitation.

Les immeubles destinés à la vente sont repris à leur valeur d'acquisition, frais accessoires compris, ou à la valeur de marché à la date de clôture de l'exercice si cette valeur de marché est inférieure à leur valeur d'acquisition.

5. Créances à plus d'un an et à un an au plus

Ces créances sont enregistrées à leur valeur nominale et font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est, en tout ou en partie, incertain ou compromis.

6. Placements de trésorerie et valeurs disponibles

Les titres de placement sont portés à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, frais accessoires exclus. A la clôture de l'exercice, ils font l'objet de réductions de valeur si la valeur de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

Les autres placements de trésorerie et les valeurs disponibles sont estimés comme les créances.

#### 7. Provisions pour risques et charges

A la clôture de chaque exercice, le conseil d'administration, statuant avec prudence, sincérité et bonne foi, examine les provisions à constituer pour couvrir tous les risques prévus et pertes éventuelles nées au cours de l'exercice et des exercices antérieurs.

Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues et reprises en résultats si elles sont devenues sans objet.

8. Dettes à plus d'un an et à un an au plus

Ces dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

#### 9. Devises

En règle générale, toutes les dettes et créances sont reprises au bilan au taux moyen du marché à la date de clôture de l'exercice. Les écarts par rapport à la valeur historique sont regroupés par devise. Si l'écart net pour une devise indique une moins-value latente, cette différence est prise en charge dans le compte de résultats. Dans le cas opposé, elle est portée au crédit d'un compte de régularisation au passif.



#### Rapport de gestion de la SA Compagnie Financière de Neufcour

#### COMPTES STATUTAIRES DE NEUFCOUR SELON LES NORMES BELGES - ANNEE 2015

#### 1. Commentaires sur les activités

A. L'activité de la Compagnie Financière de Neufcour consiste à valoriser les terrains qui sont sa propriété. Les sites suivants font l'objet d'études et de projets d'urbanisation :

#### 1. LE SITE DE ROMSEE A FLERON

Le site de Romsée rassemble la paire du charbonnage de Wérister (10 ha) et les bâtiments de celui-ci (2,4 ha). Les principales installations du charbonnage ont été démolies, il y a plus de 30 ans. Restent le siège social et quelques bâtiments industriels loués.

- Le siège social de la Compagnie Financière de Neufcour regroupe son administration (1<sup>er</sup> étage), des locaux inoccupés (rez-dechaussée et 3<sup>e</sup> étage) et un appartement aménagé et loué (2<sup>e</sup> étage).
  - Ce bâtiment ancien nécessite annuellement des frais de remise en état, d'entretien et de consolidation. Il était prévu l'aménagement de quatre autres appartements destinés à la location. Ce projet est postposé.
- Les halls industriels sont occupés par :
  - une société gérant un karting ;
  - une société de construction métallique et chaudronnerie, spécialisée dans la réalisation et la pose de tuvauteries industrielles:
  - une société spécialisée dans la fabrication de produits réfractaires ;
  - une société de taxidermie, mondialement connue ;
  - des entreprises de toitures ;
  - une société de parcs et jardins ;
  - une entreprise de menuiserie et placement de châssis de fenêtres ;
  - une société d'aménagement et décoration intérieure.

Un nouveau hall industriel de 1.100 m² à l'arrière du site a été construit. Il comprend deux unités locatives de 550 m² chacune. Les occupants sont des locataires d'anciens halls du site. Les anciens bâtiments ainsi inoccupés seront pour partie démolis et pour le reste seront réaménagés et assainis de façon à pouvoir être remis à la location.

La paire de l'ancien charbonnage sera aménagée. Un éco-quartier sera implanté comprenant -selon le dernier projet présenté-350 logements. Le Rapport Urbanistique et Environnemental (RUE), lu à la Région Wallonne, a été présenté aux membres du Collège Echevinal de Fléron et aux riverains en fin d'année. Il est bien accueilli par l'ensemble des intervenants.

Quelques aménagements ont été apportés du fait de la présence de crapauds du type « bufo calamite » (espèce protégée).

En cours d'assainissement depuis plusieurs années, le site devrait être prêt à l'aménagement en début d'année 2017.

Dans le courant de l'année 2015, un bureau d'études et les ingénieurs du chantier ont imaginé un dispositif de confinement des terres polluées différent de celui prévu initialement. Le projet d'assainissement accordé en 2012 sera amendé, mais les travaux se poursuivront normalement.

La provision pour dépollution de 2.130 K€, qui avait été constituée en 2009, s'élève au 31/12/2015 à 1.693 K€.

#### 2. <u>LE SITE DE HERVE/XHENDELESSE</u>

Le groupe Neufcour était propriétaire du charbonnage de José et des terrains exploités par celui-ci.

Quatre sites étaient urbanisables :

Compagnie Financière de Neufcour SA rue Winston Churchill, 26 4624 Romsée tel : +32 4 358 69 44 fax : +32 4 358 23 83 www.neufcour.com info@neufcour.com RPM Liège TVA BE 0457 006 788 Fortis 240-0239889-12



- les Xhawirs II (site proche de la ligne de chemin de fer à grande vitesse)

Les huit maisons que Neufcour avait construites sur les terrains appartenant à la SA Bouille ont toutes été vendues. La rentabilité a été bonne.

#### - la zone du terril des Xhawirs

Très boisée, cette zone est actuellement laissée en l'état. Une nouvelle approche du projet d'assainissement est en cours avec la participation de la Région Wallonne.

#### 3. LE SITE DU CIMETIERE A BEYNE-HEUSAY

A l'arrière du cimetière de Beyne-Heusay, Neufcour possède un terrain. Les surfaces de ce site, estimées initialement à 6.914 m², sont effectivement de 2.714 m².

Les discussions entamées avec la Commune en vue d'agrandir le cimetière se poursuivent. Le prix a été fixé. Neufcour est en attente de la fixation de l'acte. La vente devrait être effective en 2016.

#### 4. LE SITE DES HAÏSSES ET DES PIEDROUX A CHENEE (LIEGE)

Site de 35 hectares, il s'agit du projet le plus important géré par le groupe Neufcour, aidé par des consultants spécialisés.

Il y est prévu l'aménagement d'un éco-quartier. Le site étant très étendu, c'est le plan-masse qui fait l'objet de toutes les discussions, la Ville de Liège émettant ses désidératas en matière de typologie des bâtiments, de répartition des fonctions structurantes, de mobilité, d'ouvertures paysagères, ...

Une exigence explicite est que le quartier des Haïsses-Piedroux s'inscrive entre deux ensembles paysagers connectés par les versants arborés du RAVeL. La création d'un parc est aussi demandée.

Les bâtiments doivent être du type familial, durables et intégrés dans le paysage. Leur caractère innovant, leur typologie variée sont aussi des exigences communales. Le projet complet prévoit la création de résidences services, d'aménagements pour le secteur Horeca, et des liens avec les activités agricoles.

En matière de mobilité, les modes doux seront privilégiés (voies cyclo-pédestres, chemin de liaison, maintien du RAVeL, ...) et l'accessibilité des véhicules particuliers sera maitrisée. A ce propos, la mobilité reste un sujet d'études particulier. Des solutions sont examinées par les services de la Région Wallonne qui souhaitent l'intervention financière du groupe Neufcour dans certains travaux.

En conclusion, sur les 35 hectares, 25,5 hectares seraient aménagés. Entre 460 et 610 logements seraient prévus. Actuellement, les études se poursuivent en vue d'un dépôt de permis d'urbanisation en juin 2016.

#### 5. <u>LE SITE ET LES BÂTIMENTS DU « PERE LEJEUNE » à CHENEE</u>

Cet ensemble, situé à Chênée aux abords du site des Haïsses, fut acheté en 2011 dans le but de permettre l'accès aisé au lotissement des Haïsses-Piedroux. Un permis de démolition d'une partie de l'ensemble a été accordé en novembre 2015 et une demande de permis de transformation a été déposée en novembre 2015.

#### B. Autres activités de Neufcour

- Le groupe Neufcour collabore avec la société SA Constructions Electriques Schréder à Fernelmont dans la gestion de la valorisation de l'ancien site d'exploitation que possède cette société à Ans. La démolition a eu lieu; il s'agit d'assainir le site.
- Le site du « Père Lejeune » à Chênée comprend une petite série d'emplacements de parking loués. Les revenus sont toutefois anecdotiques.
- Neufcour tente d'obtenir le retrait des concessions minières lui appartenant.

#### 2. Gestion des risques

Il a été constitué un groupe de travail comprenant 3 administrateurs et qui est chargé d'analyser les risques. Ce groupe s'est réuni trois fois en 2015.

A. <u>Description des principales caractéristiques des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la société dans le cadre de l'établissement de l'information financière</u>



Les éléments essentiels de l'information financière, à savoir le compte de résultats, le bilan, l'annexe et le tableau de financement, relativement aux comptes sociaux et aux comptes consolidés, sont obtenus chez Neufcour au terme d'un processus récurrent et éprouvé d'enregistrement des opérations relatives à l'activité économique. Au terme de ce processus, la lecture du bilan et de ses annexes peut se décliner sous l'angle à la fois économique et patrimonial.

Le processus concourant à l'obtention des états financiers suit un schéma classique. La saisie des informations financières est opérée par les services administratifs de la société et transmise pour enregistrement à la société fiduciaire chargée de produire les balances comptables et états périodiques. Pour leur part, les comptes consolidés sont produits à l'intervention d'une société spécialisée qui accroît l'indépendance et l'objectivité du processus.

La gestion des risques dans l'entreprise passe par leur identification précise, la détermination des contrôles existants, l'évaluation du risque résiduel pour l'entreprise et enfin, le choix d'une stratégie de couverture.

En tant que gestionnaire de l'entreprise, le conseil d'administration de Neufcour, épaulé en cela par les organismes spécialisés auquel il fait appel, s'est employé à prendre la mesure des risques auxquels il est confronté dans l'exercice de son activité. Dans cet esprit, le conseil s'était engagé, dès 2009, à suivre l'évaluation régulière de son patrimoine immobilier. Durant l'année écoulée, il s'est attaché à suivre la valorisation de l'actif net de l'entreprise aux réalités économiques, financières et environnementales. La valorisation nette du patrimoine immobilier est restée pendant une longue période en harmonie avec les cours boursiers du titre de la société.

#### B. <u>Description des risques</u>

Ce chapitre reprend les risques susceptibles d'avoir une influence sur la valorisation de la société. Sont repris aussi les éléments mis en place pour diminuer ces risques.

#### 1. Dégradation de la conjoncture économique

La société a éprouvé, par le passé, des périodes difficiles pour la réalisation de son objet social. Elle a connu des années sans transactions immobilières : terrains ou immeubles. Par contre, elle n'a jamais enregistré de réduction de valeur sur les immeubles de son portefeuille.

Le marché immobilier présente, on le sait, un caractère cyclique lié à divers facteurs de l'activité économique. Dans les années qui viennent, le risque augmente fortement de voir le secteur immobilier touché par une crise propre. Comme précédemment, cette crise pourrait mettre à mal l'activité de la société.

La chute des taux d'intérêt présents dans le secteur a un risque évident de création d'une bulle immobilière; l'emprunt, même à taux peu élevé, reste source de risques non négligeables.

Pour contribuer à renforcer la pérennité de la société, celle-ci privilégie, plutôt que le seul dégagement de plus-values immobilières toujours hypothétiques, l'existence de revenus récurrents, sous la forme notamment de locations d'immeubles dont elle est propriétaire.

#### 2. Inadéquation des projets et règles d'urbanisme contraignantes

La gestion des projets immobiliers se profile principalement dans le long terme. Il s'indique donc pour les gestionnaires de la société d'anticiper avec bonheur les choix pour le futur. La société dispose d'un patrimoine qu'elle souhaite valoriser au mieux. Encore faut-il, qu'eu égard à la relative petitesse de son portefeuille, elle ne se laisse entraîner par des coûts exorbitants pour l'étude ou l'analyse de projets qui n'arriveraient pas à maturité.

Dans ce contexte, il convient de prendre en compte, autant que faire se peut, l'évolution des règles liées à l'urbanisme. Cellesci peuvent évoluer en cours de vie des projets, sous l'influence des autorités politiques et/ou administratives. La stratégie poursuivie à cet égard par la société consiste à faire preuve d'énormément de souplesse et d'adapter les projets pour limiter au maximum l'impact qu'un changement de règles engendrerait.

Cette tactique s'avère d'autant plus justifiée que les projets futurs sont très importants tant en terme de surface à exploiter qu'en terme de financement.

Récemment, de nouvelles règles sont apparues en matière de durabilité et de consommations énergétiques. Elles ont accéléré à coup sûr le vieillissement des immeubles.



#### 3. Vieillissement et dégradation des immeubles

Un facteur aggrave le risque de dégradation économique : celui-là même lié au vieillissement des immeubles, principalement à vocation industrielle, qui diminuent qualitativement par rapport aux normes nouvelles et matériaux utilisés aujourd'hui. Malheureusement, la destruction de ces immeubles, à supposer qu'elle soit envisagée, entraînera à la fois perte de revenus locatifs et coûts de démolition.

En conséquence, le risque n'est pas inexistant de voir le taux de location s'affaisser et la perte des revenus qui en découlent fragiliser l'entreprise. Le taux d'occupation des bâtiments industriels risque une chute certaine, en raison de l'inadéquation de ces immeubles aux normes nouvelles des activités qui y sont exercées. Les frais élevés de remise en état et de maintenance de ces actifs ne peuvent s'envisager que dans une perspective à plus ou moins long terme. La société a donc décidé de mettre l'accent sur une maintenance réfléchie de son parc immobilier.

Il a ainsi été décidé, pour conserver des revenus locatifs, de construire un nouveau hall industriel, d'en aménager d'autres et d'abattre certains immeubles très vétustes et inoccupés depuis des années.

En ce qui concerne le siège social, après avoir procédé à des travaux d'entretien un peu plus importants, c'est son maintien en état qui est poursuivi. Par contre, l'aménagement de quatre appartements est reporté.

Enfin tous les bâtiments bénéficient d'une couverture assurance pour les risques incendie, responsabilité civile, tempête, à l'exclusion du dégât des eaux, le risque électrique est également inassurable aujourd'hui à des conditions normales de marché, au vu de la vétusté générale des biens.

#### 4. Risque de solvabilité des tiers, clients et locataires

En ce qui concerne les locataires, le risque n'est pas élevé parce que les charges sont relativement faibles.

Pour la vente des terrains et immeubles, les paiements se réalisent au jour de la vente lors de l'acte notarié, à la faveur de la transmission de l'acte de propriété. En outre, les clients sont non-récurrents et aucun ne représente une part significative du chiffre d'affaires.

#### 5. Respect de la législation environnementale

L'évolution récente des normes environnementales relatives à l'habitat et aux zones de développement économique pèsera certainement sur la stratégie d'investissement de la société. Les immeubles détenus par la société sont au cœur de la problématique en matière d'assainissement des sites charbonniers.

Tout le patrimoine immobilier de la société se situe au centre de la province de Liège (Chênée et Fléron), dans une région au passé industriel, où les normes de lutte contre la pollution n'étaient pas ce qu'elles sont devenues aujourd'hui. Si l'exploitation minière n'était pas comme telle polluante, l'activité a entraîné l'apparition de sources indirectes de pollution (hydrocarbures, métaux lourds, ...) dont les effets pourraient être contraignants pour les projets de développement.

A ces fins, la société recourt fréquemment à des analyses et études de sol, de manière à cerner toujours plus précisément les effets concrets sur l'environnement de l'existence de ces polluants.

#### 3. Evénements postérieurs à la clôture et perspectives

- Aucun fait important et significatif n'est à signaler.
   Les dossiers de la paire de Wérister et du site des Haïsses-Piedroux continuent à évoluer. Les projets sont présentés aux responsables politiques au cours de multiples réunions. Ils sont amendés à la suite de leurs remarques.
- Les ventes des infrastructures, réalisées dans le lotissement de la SA Bouille « les 2 Tilleuls » à Herve-Xhendelesse, se poursuivent.
- Le projet du Conseil d'Administration qui vise à faire en sorte que la Compagnie Financière de Neufcour ne soit plus cotée, ni sur le marché Euronext, ni sur le marché Alternext, se poursuit. Une assemblée générale extraordinaire sera convoquée en temps utile.



#### 4. Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société

Parmi les circonstances importantes, il faut citer :

- les modifications législatives en matière urbanistiques, d'assainissement des sites, ...
- La situation économique favorable ou non à l'achat de biens immobiliers ;
- Les délais administratifs :
- Le financement des importants investissements nécessaires à l'urbanisation des sites appartenant à la société.

#### 5. Recherche et développement

La société ne procède à aucune recherche et à aucun développement senso-stricto.

#### 6. Comptes statutaires selon les normes belges

Le total du bilan au 31/12/2015 est de 7.909 K€ contre 7.579 K€ au 31/12/2014. L'augmentation est de 4,4 %.

#### 6.1. BILAN

#### **ACTIF**

Le montant des immobilisations corporelles continue de croître, du fait de la construction et la finition d'un hall industriel mis en location sur le site de Wérister à Romsée. Les immobilisations corporelles passent de 1.925 K€ à 2.314 K€ en 2015.

Le poste matériel roulant décroît suite à l'amortissement d'un véhicule.

Les actifs circulants reviennent de 2.515 K€ à 2.448 K€ au 31/12/2015.

Les stocks diminuent de 11 % et s'élèvent à 1.613 K€.

Ils sont constitués des principaux postes suivants :

- Paire de Wérister à Romsée
 - Site des Piédroux-Haïsses à Chênée
 - Site des Xhawirs à Herve-Xhendelesse
 450 K€

Les créances à un an au plus diminuent de 93 K€, passant de 561 K€ à 468 K€ en 2015. Ce montant est élevé parce que Neufcour a enregistré la vente des maisons et des infrastructures des lotissements lors de la signature des compromis de vente. Les montants sont en créances jusqu'à leur paiement au moment de la signature des actes de ventes (en 2016).

Les valeurs disponibles doublent presque grâce à la croissance du nombre de ventes et à la diminution des dépenses d'investissement.

#### <u>PASSIF</u>

Les capitaux propres augmentent parce que Neufcour a réalisé un bénéfice. Celui-ci est de 69 K€ et diminue la perte reportée qui revient de -2.264 K€ à -2.196 K€.

Les provisions pour risques et charges diminuent légèrement. Elles sont de 1.693 K€. Il s'agit de la provision pour travaux d'assainissement du site de Wérister à Romsée.

Les dettes augmentent de  $\,$  16 % :

- la dette à long terme de 310 K€, comprend le prêt à long terme (260 K€) consenti en vue de financer le nouveau hall industriel ;
- la dette à moins d'un an de 1.704 K€ comprend :
  - o la dette vis-à-vis des banques de 450 K€ en légère diminution,
  - la dette commerciale de 589 K€, en hausse de 426 K€. Elle est due aux travaux d'aménagement par Neufcour du site de la SA Bouille « les 2 Tilleuls » à Herve-Xhendelesse, dont les infrastructures appartenant à Neufcour sont en cours de construction.

Neufcour avait contracté un emprunt auprès de la société des Charbonnages de Gosson-Kessales (en liquidation) de 300 K€. Celui-ci a été remboursé conformément à la convention.



Les autres dettes, comprenant les dividendes d'exercices antérieurs et un prêt de la société Bouille (442 K€), sont en légère diminution, revenant de 621 K€ à 574 K€.

#### **COMPTE DE RESULTATS**

Le chiffre d'affaires, constitué principalement de la vente de maisons (772 K€) et des infrastructures (routes, ...) sur le site des Xhawirs 2 et des 2 Tilleuls à Herve-Xhendelesse (478 K€), s'élève à 1.271 K€. Il était de 581 K€ en 2014.

Les autres produits d'exploitation reviennent de 305 K€ à 288 K€. Ils sont constitués principalement de locations d'immeubles.

Le coût pour l'aménagement des maisons et des infrastructures augmente logiquement passant de 475 K€ en 2014 à 1.036 K€ en 2015. Il comprend essentiellement les travaux d'infrastructures du site des Xhawirs 2 et des 2 Tilleuls à Herve-Xhendelesse et la construction des maisons.

Le poste services et biens divers augmente de 20 K€ et est de 257 K€.

Seuls les frais d'entretien et d'assainissement sont en légère hausse ; les autres postes, tels les honoraires, les dépenses d'assurances, d'eau, d'énergie ,... restent stables.

Les rémunérations et charges sociales sont stables (99 K€).

Les amortissements sont en hausse passant de 37 K€ à 53 K€ du fait de l'amortissement du hall industriel.

Les autres charges d'exploitation reviennent de 70 K€ à 64 K€ en 2015. Elles regroupent les précomptes immobiliers et les TVA non déductibles.

Si en 2014, Neufcour enregistrait une perte d'exploitation de 32 K€, en 2015 il y a un bénéfice de 50 K€.

Si les produits financiers reviennent de 176 K€ à 51 K€, il faut noter qu'en 2014, 124 K€ avaient été comptabilisés lors du remboursement de capital opéré par la société des Charbonnages de Gosson-Kessales en liquidation. Le solde des produits financier est donc stable.

Les charges financières augmentent parce que l'endettement de la société a été plus élevé pendant toute l'année 2015.

Au final, le bénéfice a affecter s'élève à 69 K€. En 2014, il était de 139 K€ dont 124 K€ provenaient du remboursement de capital explicité plus haut.

#### 6.2. JUSTIFICATION DE L'APPLICATION DES REGLES DE CONTINUITE

Le bilan présente une perte reportée d'un montant de 2.196 K€ au 31 décembre 2015, la perte reportée était de 2.264 K€ au 31 décembre 2014.

Conformément à l'article 96, 6° du C. Soc., le conseil d'administration justifie comme suit l'application des règles comptables de continuité : malgré cette perte reportée, les fonds propres restent largement positifs, ils s'élèvent à 4.201 K€.

La continuité de la société devrait pouvoir être assurée grâce à la vente future des lotissements. Il n'y a donc pas de raisons de modifier l'application des règles comptables de continuité.

#### **6.3. INFORMATIONS DIVERSES**

L'audit des comptes sociaux et consolidés est assuré par la SPRL Hault & Associés.

En 2015, la rémunération du mandat du commissaire s'est élevée à 11.000 € (HTVA) pour les missions d'audit, comme prévu par l'assemblée générale. Aucune rémunération pour des missions autres n'a été payée au commissaire.

#### 7. Comité d'audit

Le comité d'audit est resté inchangé. Il est tel que décrit dans le rapport de gestion de 2014.

Au cours de l'exercice 2015, le Conseil d'Administration s'est réuni 6 fois. Lors de chacune de ses séances, ses membres ont reçu le rapport du comité d'audit, lequel atteste la conformité des procédures d'audit avec les règles usuelles en matière d'audit. Dans ce rapport



figure, comme la loi l'exige, l'attestation d'indépendance du commissaire, la SPRL Hault & Associés, réviseurs d'entreprises. Les travaux d'audit se poursuivront tout au long des années 2016 et suivantes dans le même état d'esprit.

#### 8. Déclaration de gouvernement d'entreprise (Corporate Governance)

La loi du 6 avril 2010, exécutée notamment par l'arrêté royal du 6 juin 2010, a rendu obligatoire l'élaboration d'une déclaration de gouvernement d'entreprise. Neufcour fait référence au Code belge de gouvernance de d'entreprise 2009, lequel peut être consulté gratuitement par téléchargement à l'adresse web :

http://www.corporategovernancecommittee.be/fr/propos-du-code-2009/code-belge-de-gouvernance-dentreprise-2009.

Le principe est que les sociétés doivent, en règle, se soumettre aux résolutions, mais elles peuvent décider d'y déroger, pour autant qu'elles justifient des motifs de dérogation.

De manière fondamentale, certaines résolutions du Code sont inapplicables ou sans objet dans une société comme Neufcour. Sa taille modeste, le volume restreint d'activité et le peu d'échanges de titres sur le marché ne justifient pas que Neufcour consacre d'importants moyens humains et matériels à justifier des actions menées, par le Conseil d'administration, dans le respect de la loi, des principes de bonne et saine gestion, le tout en conservant sans cesse à l'esprit les principes de bonne gouvernance et l'intérêt social.

#### 9. Rapport de rémunération

- 1. La société n'a mis en place aucune modalité spécifique de rémunération concernant les administrateurs, qu'ils soient exécutifs ou non : ils reçoivent des émoluments fixes et aucune prime variable. Il n'existe pas de régime d'option sur actions et aucun avantage patrimonial particulier n'est accordé aux administrateurs.
- 2. La rémunération des administrateurs est proposée par le Conseil d'administration et avalisée par l'Assemblée Générale.

La taille, l'origine, la stratégie, l'histoire de la Compagnie Financière de Neufcour ne nécessitent pas une politique de rémunération sophistiquée.

La procédure est la suivante :

- > le Conseil d'Administration propose le montant des rémunérations de tous les administrateurs. Actuellement, ces rémunérations sont de 5.000 €/an.
- > Chaque administrateur perçoit la rémunération de base, indépendamment de sa participation ou non aux réunions du conseil. Les administrateurs sont, sauf exception, présents à toutes les réunions du conseil.
- L'administrateur-délégué perçoit une rémunération de 40.000 €/an. Elle comprend la rémunération pour son rôle exécutif et inclut le montant accordé à chaque administrateur.
- ➤ Le président du Conseil d'administration perçoit une rémunération de 3.000 €/an en plus de la rémunération de base d'administrateur et d'administrateur délégué.

Ces montants ont été décidés lors de l'assemblée générale de 2007, sont ratifiés chaque année par celle-ci lors de l'approbation des comptes et n'ont plus varié depuis lors. Ils s'entendent hors TVA.

Aucun administrateur ne bénéficie de bonus, d'avantages en nature, d'options sur actions ou tout autre droit. Aucun crédit ni avance n'est alloué aux administrateurs.

Les rémunérations annuelles (HTVA) dues aux administrateurs pour l'exercice écoulé sont détaillées comme suit :

Nom de l'administrateur	Neufcour
Valloo Consult SPRL	43.000 €
Monsieur Noël Dessard	5.000 €
Socoges SA	5.000 €
Madame Nathalie Galand	5.000 €
Management Science Consulting SPRL	5.000 €

Il n'existe aucun type de paiement fondé sur des actions.



Il n'existe aucune disposition contractuelle relative aux indemnités de départ, ni aucun droit octroyé quant au recouvrement de la rémunération variable attribuée sur base d'informations financières erronées.

La société n'a pas adopté de régime spécifique d'indemnité de départ pour les administrateurs exécutifs. Il n'existe aucun golden parachute ou autre prime de départ.

Lors de l'exercice clôturé au 31 décembre 2015, le commissaire n'a pas perçu d'autres honoraires que ses émoluments de commissaire.

# 10. <u>Informations relatives à la publicité des participations importantes et informations relatives à l'article 34 de l'Arrêté Royal du 14 novembre 2007</u> <u>Structure de l'actionnariat</u>

D'après les déclarations de transparence reçues, la situation de l'actionnariat au 31 décembre 2015 est la suivante :

	Nombre d'actions	% d'actions	% droits de vote
Soter SA	82.571	22,56 %	7,53 %
Biochar SA	36.908	10,08 %	10,08 %
Gosson-Kessales SA en liquidation	36.531	9,98 %	9,98 %
Noël Dessard	24.399	6,67 %	6,67 %
Indivision René Dessard	12.572	3,43 %	3,43 %
Société Civile des Sarts	5.000	1,37 %	1,37 %
Marie Evrard	20.551	5,61 %	5,61 %
Rhode Invest SA	50.020	13,66 %	13,66%
Autres	94.698	25,87 %	25,87%
		99,23 %	84,20 %
Bouille SA	2.810	0,77 %	0
Total	366.060	100 %	

Le rapport de gestion et la déclaration de gouvernance d'entreprise ont été établis par le Conseil d'administration le 12 avril 2016.

SPRL Valloo Consult, représentée par M. Jacques Janssen, Président du Conseil d'administration de la Compagnie Financière de Neufcour SA

### <u>HAULT & Associés</u> <u>Reviseurs d'Entreprises</u> S.P.R.L. Civile

Herstal, le 21 avril 2016

Parc Industriel des Hauts-Sarts Première Avenue, 115 à 4040 Herstal *Tél.* 04/248.62.50 Fax. 04/248.90.37

Email: Info@haultco.be

# RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLE GENERALE DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE ANONYME « COMPAGNIE FINANCIERE DE NEUFCOUR » SUR LES COMPTES ANNUELS STATUTAIRES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels, ainsi que les déclarations complémentaires requises. Les comptes annuels comprennent le bilan au 31 décembre 2015, le compte de résultats de l'exercice clos à cette date et l'annexe.

#### Rapport sur les comptes annuels - opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 7.909.224,93 € et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 68.964,53 €.

Responsabilité de l'organe de gestion relative à l'établissement des comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

#### Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié

RPM Liège TVA BE 0822.356.102 IBAN: BE53 7320 2227 1453 BIC : CREGBEBB

des règles d'évaluation retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, et l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'entité, les explications et informations requises pour notre contrôle.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### Opinion sans réserve

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2015, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

#### Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des statuts de la société.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons les déclarations complémentaires suivantes, qui ne sont pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes annuels:

- Le rapport de gestion traite des mentions requises par la loi, concorde avec les comptes annuels et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés.

Herstal, le 21 avril 2016

SPRL « HAULT & Associés, Réviseurs d'entreprises » Commissaire Représentée par François HAULT Gérant

### HAULT & Associés

## Reviseurs d'Entreprises

S.P.R.L. Civile

Parc Industriel des Hauts-Sarts Première Avenue, 115 à 4040 Herstal *Tél.* 04/248.62.50 Fax. 04/248.90.37

Email: Info@haultco.be

# RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLE GENERALE DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE ANONYME « COMPAGNIE FINANCIERE DE NEUFCOUR » SUR LES COMPTES ANNUELS STATUTAIRES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Herstal, le 21 avril 2016

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels, ainsi que les déclarations complémentaires requises. Les comptes annuels comprennent le bilan au 31 décembre 2015, le compte de résultats de l'exercice clos à cette date et l'annexe.

#### Rapport sur les comptes annuels - opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à  $7.909.224,93 \in$  et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de  $68.964,53 \in$ .

Responsabilité de l'organe de gestion relative à l'établissement des comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

#### Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié

5

RPM Liège TVA BE 0822.356.102 IBAN: BE53 7320 2227 1453 BIC: CREGBEBB

des règles d'évaluation retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, et l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'entité, les explications et informations requises pour notre contrôle.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### Opinion sans réserve

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2015, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

#### Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des statuts de la société.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons les déclarations complémentaires suivantes, qui ne sont pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes annuels:

- Le rapport de gestion traite des mentions requises par la loi, concorde avec les comptes annuels et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés.

Herstal, le 21 avril 2016

SPRL «HAULT & Associés, Réviseurs d'entreprises »

Commissaire

Représentée par François HAULT

Gérant